

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

L'an 2025, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Vote		
A la majorité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

Présents sur ce vote :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie

BEDU Stéphane, MARTIN Joseph, MORGEAT Guillaume

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) : M. FLEUREAU Éric

A été nommé(e) secrétaire : DESFORGES Anne-Claire

D2025_64 – (annule et remplace D2025_52) : Attribution de l'appel d'offres concernant les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, de la rénovation de l'éclairage public, de la rénovation des trottoirs route de Janville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n° C2024-79 du 17 Septembre 2024 autorisant la signature de la convention de groupement de commande pour les travaux d'enfouissement de réseaux aériens et le renouvellement du réseau d'eau potable sur Tivernon,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Entendu l'exposé du maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer l'appel d'offres** à l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈME dont les montants se décomposent comme suit :

Solution de base = 119 227,49 € HT	Réseau AEP (CCPNL) = 50 383,49 € HT Enfouissement des réseaux (Tivernon) = 68 844,00 € HT
PSE 2 réfection des trottoirs	15085,40 € HT (Tivernon)

- D'autoriser** Madame le Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2025

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 045-214503252-20251024-D2025_64-DE

Berger
Levivisult

Delphine BRUCHET